



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20231122-B20231121_27_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-et-un novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
M. Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absents avec procuration : Roland BALCERZAK à David ROBINET

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



27. Objet : Pose de bornes de recharge pour véhicules électriques - Demande de subvention au Programme DETR/DSIL 2024

Lors de son Conseil communautaire du 27 juin 2023, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a souhaité délibérer afin de disposer de la compétence « Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques » (IRVE), initialement dévolue aux Communes. Cette prise de compétence est effective depuis le 23 octobre 2023.

En vue de la programmation 2023 des subventions DETR/DSIL, M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Thionville souhaite connaître les projets d'investissement de la CCCE pour lesquels une intervention financière serait sollicitée à hauteur de 40 % sur le montant prévisionnel des opérations.

Au regard des projets éligibles, la CCCE a donc constitué un dossier de demande de subvention pour la pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques à Rodemack, à déposer auprès des services de l'État,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter la subvention de l'État dans le cadre de la DETR/DSIL 2024 pour le projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques, selon le plan de financement ci-après,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents et lui donner tout pouvoir pour diligenter toutes les procédures nécessaires à la bonne constitution de ce dossier.

Il est précisé que la part non-subsventionnée sera financée par les fonds propres de la Communauté de Communes.

Objet	Coût de l'opération	Autofinancement CCCE	DETR 2024
Pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques à Rodemack	30 000 € H.T. 100 %	18 000 € H.T. 60 %	12 000 € H.T. 40 %

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 novembre 2023

Le Président,

Michel PAQUET

